

**Circonscription Sud-Est**  
**Des Infrastructures et du Patrimoine**  
**Direction des Routes Départementales**  
21, Rue Saint Jacques – B.P. 30418  
51308 VITRY-LE-FRANÇOIS CEDEX

Affaire suivie par E. GONZALEZ  
Nos références : CV/275.21  
Vos références : Vos demandes du 06/12/2021  
**Dossiers n°PC 051 356 21 B0004**  
**n°PC 051 356 21 B0005**  
**n°PC 051 373 21 B0002**  
Affaire suivie par : Géraldine CANDUZZI

tél. : 03 26 62 15 20  
courriel : [cipsudest@marne.fr](mailto:cipsudest@marne.fr)

Monsieur le Chef  
Du Service urbanisme  
Cellule autorisations et fiscalité de l'urbanisme  
Pôle application du droit des sols  
Direction Départementale des Territoires de la Marne  
40, Boulevard Anatole France – CS 60554

**51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

VITRY-LE-FRANÇOIS, le 17 décembre 2021

**Objet :** Permis de construire  
Communes de MONCETZ-L'ABBAYE et MATIGNICOURT-GONCOURT  
SAS CPES Lac de Cloyes (1-2 et 3)

Par lettres du 6 décembre 2021, vous avez sollicité notre avis sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque, le long des routes départementales n°58, n°213 et n°13, sur le territoire des Communes de MONCETZ-L'ABBAYE (*lieudit « La Motte »*) et MATIGNICOURT-GONCOURT (*lieux-dits « La Sente de Larzicourt / Chemin de Cloyes » et « Le Chemin de Cloyes / Les Malbarbes »*).

En réponse, je vous informe que ce projet appelle les observations suivantes :

- ✓ Toute création d'accès à la route départementale sera soumis à permission de voirie dont la demande devra être faite, avant le début des travaux, auprès des services de la C.I.P. Sud-Est de Vitry-le-François ;
- ✓ Toute implantation de clôtures ou réalisation de plantations le long des routes départementales sera également soumis à permission de voirie (*alignement*) dans les mêmes conditions que celles énoncées ci-dessus.
- ✓ Enfin, nos services devront être consultés sur le schéma d'alimentation de la centrale photovoltaïque (cheminement des câbles).

Le Chef de Circonscription,



**Emmanuel PREUD'HOMME**

**COPIE POUR INFORMATION :**

- Madame le Maire de la Commune de MONCETZ-L'ABBAYE (51290)
- Monsieur le Maire de la Commune de MATIGNICOURT-GONCOURT (51300)